

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE NANCES



Diagnostic territorial et État initial de l'environnement

Justifications

PADD

3

OAP

Règlement

Zonage

Annexes

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal du 18 février 2020

Commune de Nances

OAP n°1 Chef-Lieu

Mutualiser les places de stationnement pour une meilleure gestion de l'impact de la voiture individuelle sur le site

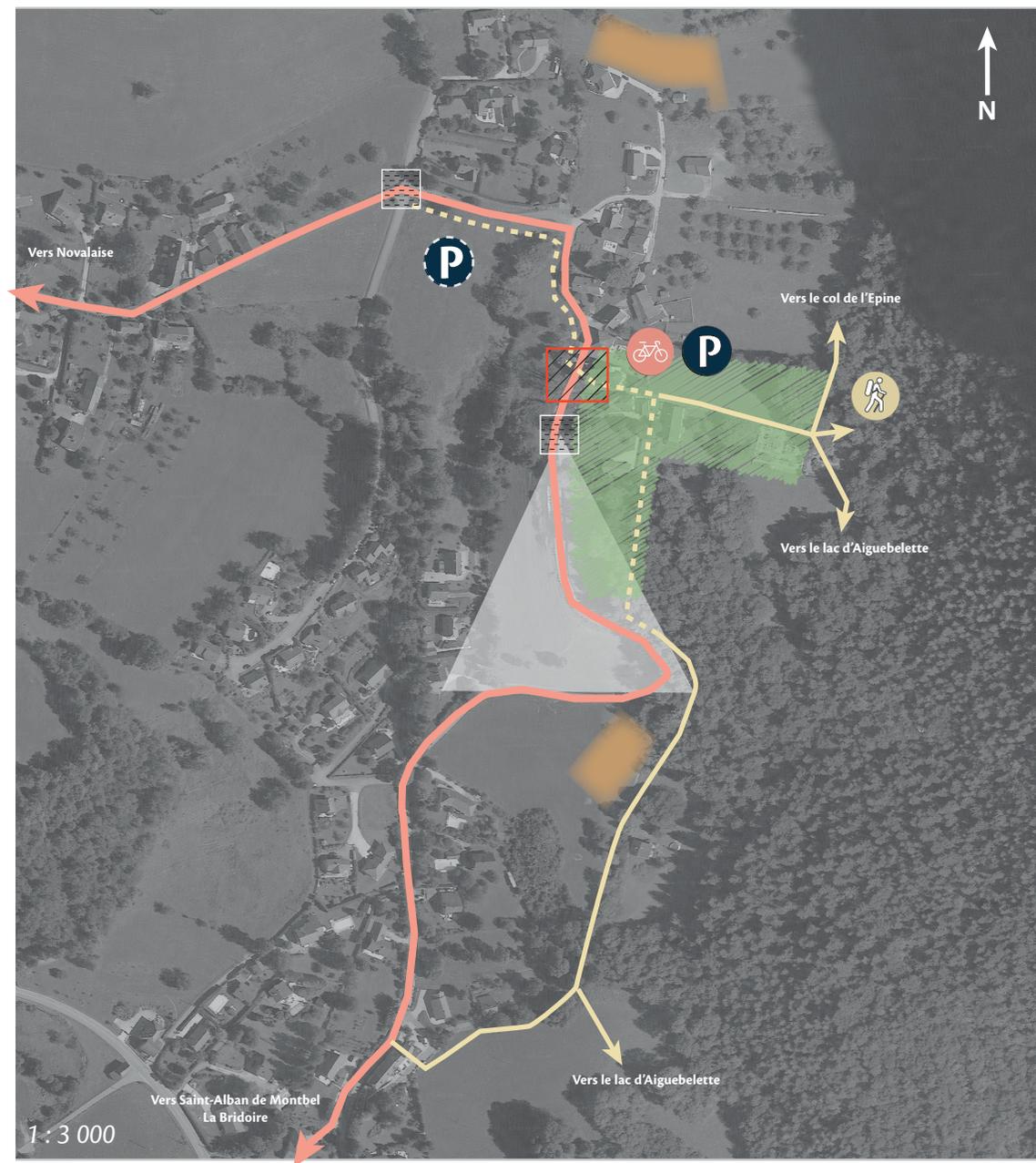
-  Espace de stationnement informel existant à conforter (petits aménagements, signalétique)
-  Nouveaux espaces potentiels de stationnement à créer (arborés, paysagers et perméables)

Conforter les mobilités douces autour du Chef-Lieu

-  Chemin piétonnier à conforter (défrichage, signalétique...)  à créer
-  Piste ou voie cyclable à conforter (marquage au sol, panneaux...) cf. OAP thématique et emplacements réservés
-  Stationnement pour vélos à créer (projet en cours : installation d'arceaux au Chef-Lieu par la CCLA)
-  Point de départ de randonnées à créer ou à conforter

Qualifier le patrimoine bâti et paysager du Chef-Lieu tout en sécurisant la traversée du hameau

-  Préserver la vue sur le lac d'Aiguebelette et conforter la visibilité (interdire les constructions)
-  Zone naturelle d'équipements et de loisirs et de valorisation du patrimoine naturel et paysager
-  Projets d'aménagement en cours
-  Qualifier et sécuriser l'entrée du Chef-Lieu (signalétique, fleurissement, ralentissements, déviations...)
-  Zone de franchissement et/ou de cohabitation à sécuriser



Commune de Nances

OAP n°2 Déplacements et modes doux

Sécuriser et qualifier les zones de rencontre entre les différents modes de transport

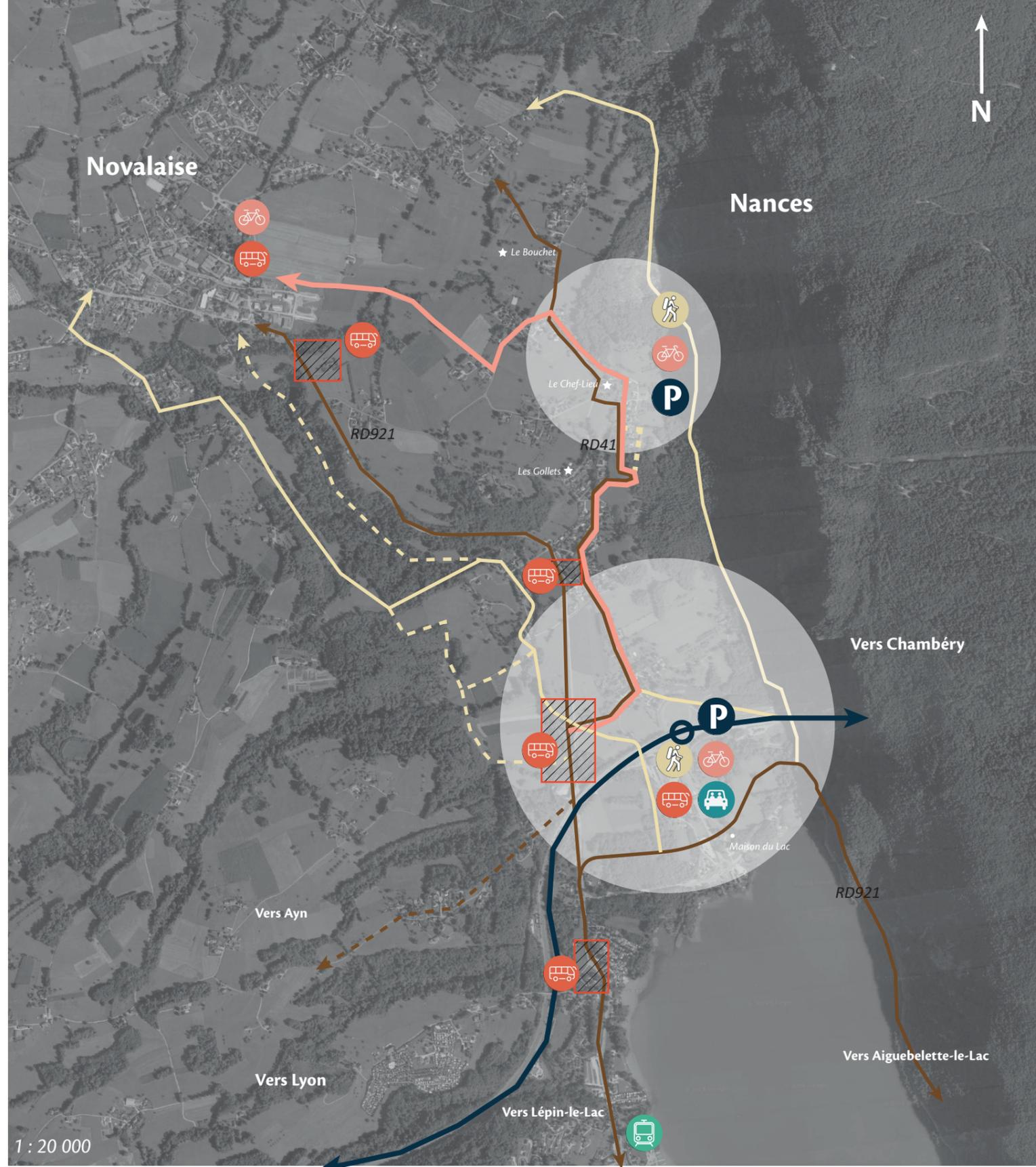
-  Autoroute A43 (Lyon-Chambéry)
-  Péage du lac d'Aiguebelette
-  Routes départementales (Rd921 & RD40)
-  Autres routes
-  Zones de franchissement à sécuriser

Conforter et valoriser le potentiel en mobilités alternatives

-  Piste ou voie cyclable à conforter (marquage au sol, panneaux...)
-  Sentier piétonnier ou piste VTT à maintenir
-  ou à créer
-  Poursuivre la qualification des hameaux (signalétique, fleurissement, ralentissement, entrée...)

Favoriser la multi-modalité et diminuer l'impact de la voiture individuelle sur les flux et les sites

-  Affirmer la multi-modalité dès l'entrée du territoire et au Chef-Lieu (cf. OAP sectorielle)
-  Points de départ de randonnées à conforter
-  Stationnements pour vélo à créer ou à maintenir
-  Arrêts ou stations de bus à qualifier (abribus, panneau d'information, recul ou surélévation par rapport à la voie, mobiliser, éclairage...)
-  Aire de covoiturage à renforcer et à créer
-  Stationnements mutualisés à créer
-  Gare à proximité



Orientations d'aménagement et de programmation

Commune de Nances

OAP n°3 de la zone économique du Goutier

Principes d'aménagement

-  Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation
-  Limite communale entre Nances et Novalaise
-  Ruisseau de la Leysse

Développer la zone artisanale du Goutier et favoriser la mixité fonctionnelle

-  Tènements déjà cédés
-  Coeur d'îlot dense : emprise au sol et hauteurs des constructions plus élevées
-  Franges bâties moins denses

Garantir l'insertion paysagère et environnementale du site

-  Espace de transition entre les constructions et les espaces naturels boisés
-  Espace naturel boisé inconstructible
-  Principe de frange paysagère boisée (haies arborées)
-  Chêne et banc à préserver

Organiser la desserte et l'accessibilité sur le site en privilégiant une cohabitation des modes de déplacement

-  Voirie principale reliée à la ZA du Goutier existante côté Novalaise
-  Voies secondaires en impasse et espaces de retournement
-  Principe de traversée piétonne
-  Piste ou voie cyclable à conforter

